



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° CRV - 2 -
SÉANCE N° 525 DU 11 DÉCEMBRE 2023

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2024 - ACTIONS CULTURELLES ET TOURISTIQUES ET PROGRAMMATION "VILLE D'ART ET D'HISTOIRE"

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 4 décembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18 h 39), Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Nadège Davoust (à partir de 18 h 14), Caroline Garnier, Sébastien Buron, Jonathan Guilemin, Kamel Ogbi, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Christine Droguet a donné pouvoir à Solange Bruneau (jusqu'à 18 h 39), Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Éric Paris a donné pouvoir à Michel Neveu, Laurent Paviot a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Nadège Davoust a donné pouvoir à Béatrice Ferron (jusqu'à 18 h 14), Rihaoui Chanfi a donné pouvoir à Céline Loiseau, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Lucile Perin et Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière.

Étaient excusés ou absents

Guillaume Agostino et Paul Le Gal-Huamé, conseillers municipaux.

Béatrice Ferron et Henri Renié sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 13 décembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 11 DÉCEMBRE 2023

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2024 - ACTIONS CULTURELLES ET TOURISTIQUES ET PROGRAMMATION "VILLE D'ART ET D'HISTOIRE"

Rapporteur : Bruno Fléchar

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la convention "Laval Ville d'Art et d'Histoire" du 4 juillet 2016,

Considérant que la ville de Laval souhaite intensifier ses actions de mise en valeur culturelle et touristique autour du patrimoine,

Que la ville de Laval a, dans ce cadre, arrêté, pour l'année 2024, son programme d'actions de démocratisation culturelle autour du patrimoine,

Que ce programme culturel est assorti d'actions pédagogiques et d'animations en direction des publics locaux et touristiques et qu'il comporte, également, la création de matériels pédagogiques et la mise en œuvre d'une programmation cohérente autour des thématiques de la femme à travers l'Histoire et du sport, de la valorisation du patrimoine naturel et de la mémoire des habitants,

Que ces actions peuvent faire l'objet de subventions et de mécénat,

Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les grands axes des actions culturelles et touristiques 2024 sous le label "Ville et Pays d'Art et d'Histoire" et le programme d'actions de démocratisation culturelle autour du patrimoine sont approuvés.

Article 2

Le maire est autorisé à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès des partenaires institutionnels publics ou privés dans le cadre des activités de médiation autour du patrimoine prévues en 2024.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des actions culturelles et touristiques 2024 réalisées sous le label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire ».

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault